

2022-0975

2022-03-04

**Poudre antiparasitaire MotherEarth D  
COMMERCIAL**

**POUR TUER :** Fourmis, coccinelles asiatiques, punaises des lits, attagènes des tapis, punaises de l'érable négondo, mites du fromage, lasiodermes du tabac, tétranyques, pollénies du lombric, cafards, triboliums bruns de la farine, grillons, ténébrions, stégobies des pharmacies, perce-oreilles, galéruques de l'orme, thermobies , puces, mouches des fruits, anthrenus flavipes, cirons de la farine, carabes, dermestes des peaux, mouches domestiques, pyrales indiennes de la farine (stades accessibles uniquement), petits perceurs des céréales, cucujides marchands, millipèdes, acariens, phoridés, cloportes vulgaires, triboliums rouges de la farine, charançons du riz, cucujides roux, cucujides dentelés, lépismes argentés, cloportes communs, ptines, araignées, anthrènes bigarrés des tapis, trogodermes des entrepôts, teignes des vêtements (stades accessibles uniquement)

**GARANTIE :**

Dioxyde de silicium, présent sous forme de terre de diatomée..... 81,5%

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29597    LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**Contenu Net :** 907 g à 4,5 kg

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

No. Tel. 1-877-371-2273

**PRÉCAUTIONS**

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION :** Provoque une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nettoyer abondamment avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher une gomme ou du tabac. Utiliser une ventilation appropriée et éviter de respirer de la poussière.

2022-0975

2022-03-04

Porter un masque respirateur antipoussière approprié approuvé par le NIOSH/MSHA lors de la manipulation. Lorsque vous utilisez un dispositif de soufflage dépoussiérant, portez un appareil respiratoire intégral approuvé par le NIOSH pendant le mélange, le chargement et l'application. Peut provoquer une irritation et des douleurs à la gorge et au nez en cas d'exposition extrême.

Porter une protection pour les yeux appropriée pendant la manipulation, l'application et le nettoyage.

## **MODE D'EMPLOI**

LA POUDRE ANTIPARASITAIRE MOTHEREARTH D est une poudre insecticide prêt à l'emploi, dont l'efficacité a été prouvée dans le contrôle et l'élimination des organismes nuisibles mentionnés.

LA POUDRE ANTIPARASITAIRE MOTHEREARTH D peut être utilisée à l'intérieur et à l'extérieur des appartements†, maisons†, autres bâtiments résidentiels†, hôpitaux\*, maisons de soins\*, garderies\*\*, écoles\*\*, équipements de transport†, autres bâtiments commerciaux et industriels, entrepôts, restaurants, installations de manipulation des aliments pour humains / animaux et leur environnement proche.

LA POUDRE ANTIPARASITAIRE MOTHEREARTH D est destinée à une application manuelle ou avec un chiffon à poussière, ou par d'autres moyens adaptés, pour les fissures et les crevasses, les espaces vides, les endroits où les insectes se cachent, s'échappent et se trouvent en général.

Dans les zones d'habitation, les applications doivent se faire de sorte d'éviter les dépôts sur les surfaces exposées ou l'introduction du produit dans l'air.

Appliquer sur une petite partie de la surface à traiter pour vérifier que le produit ne tache pas ou n'ait pas d'autres effets indésirables avant d'effectuer des applications régulières.

Pour appliquer l'insecticide directement dans les fissures et les crevasses, utiliser un chiffon à bulbe ou tout autre équipement approprié. Appliquer légèrement et uniformément sur les zones infestées. Faire bien attention aux fissures, crevasses et espaces vides où les insectes peuvent se réfugier, passer, se reproduire ou entrer dans la structure. Voici quelques exemples de ces zones : tuyaux de service, faux planchers et plafonds, espaces vides dans les murs, autour des branchements et des équipements électriques et de téléphone, autour des tuyaux d'eau et des conduits d'égout, en dessous et derrière les armoires, les réfrigérateurs et les éviers, autour des fenêtres et dans les cadres de portes, le long des plinthes, dans les greniers, les vides sanitaires, les jardins et les paillis. La quantité à appliquer varie en fonction du site, mais doit être généralement comprise entre 4,5 et 18 g de POUDRE ANTIPARASITAIRE MOTHEREARTH D/M2. Recommencer les traitements si nécessaire pour garder une suppression appropriée.

2022-0975

2022-03-04

Ce produit n'étant pas enregistré pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les systèmes d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage des équipements ou de la mise au rebut des déchets.

- \* Faire sortir les patients avant l'utilisation.
- \*\* Ne pas utiliser dans les salles de classe lorsqu'elles sont occupées. Ne pas appliquer aux institutions (notamment les garderies, les bibliothèques, les établissements sportifs, etc.) directement dans la zone occupée.
- † À la maison, la nourriture exposée, les zones alimentaires ou de transformation des aliments ainsi que les ustensiles situés dans la zone de traitement doivent être couverts, nettoyés ou enlevés.
- †† Ne pas appliquer dans les cabines des avions.

## TRAITEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

**INSECTES RAMPANTS** : Appliquer dans les fissures, les crevasses et les espaces vides où les insectes mentionnés pourraient se réfugier, passer, se reproduire ou entrer dans la structure, autour des évier et des zones de stockage, derrière les plinthes, autour des portes et des fenêtres, derrière et en dessous des réfrigérateurs, des armoires et des bureaux, des évier et des cuisinières, des greniers et des vides sanitaires. Dans les zones commerciales, appliquer dans les fissures, les crevasses et les espaces vides, les bureaux, les équipements en acier inoxydable, les étagères, les machines, les palettes et autres zones où les insectes se réfugient, passent ou entrent dans la structure.

**Puces** : Appliquer la poudre sur les zones infestées comme les lits pour animaux et les pièces de repos, les fissures et les crevasses proches situées sous les bords des tapis, moquettes et revêtements de sol, fissures, crevasses, espaces vides, sous les meubles garnis et autres zones où ces insectes peuvent se trouver. Commencer par traiter une petite surface des meubles et des tapis pour vérifier que le produit ne tache pas avant de traiter une plus grande surface. Ne pas traiter les animaux avec ce produit.

**Punaises des lits** : Appliquer dans les fissures, les crevasses et les vides des matelas, sommiers, structures de lit et autres meubles où ces insectes peuvent se réfugier, passer, se reproduire ou entrer dans la pièce. Traiter les matelas, en particulier les capitons, les plis et les bords. Couvrir avec une literie propre avant l'utilisation. Les punaises des lits peuvent également se réfugier dans des zones de la chambre, autres que le lit ou les meubles. Appliquer dans les vides des murs, derrière les décorations murales, les moulages de plancher, les rebords de fenêtres, les bords de tapis, les plafonds en polystyrène, et autres fissures, crevasses ou espaces vides.

**Scarabées (attagènes des tapis, anthrènes des tapis et anthrènes bigarrés des tapis), teignes des vêtements (stades accessibles uniquement) et araignées** : Appliquer dans les endroits où ces insectes peuvent se réfugier, passer, se reproduire ou entrer dans la structure. Par exemple : sur ou sous les bords des revêtements de plancher, sous les tapis et les meubles, les placards, et dans les espaces vides des murs associés. Commencer par traiter

2022-0975

2022-03-04

une petite surface des meubles et des tapis pour vérifier que le produit ne tache pas avant de traiter une plus grande surface.

**Phoridés, mouches des fruits et mouches domestiques** : Appliquer dans les endroits où ces insectes peuvent se réfugier, passer, se reproduire ou entrer dans la structure. Par exemple en dessous des armoires ou des étagères, derrière ou sous les équipements, les canalisations, les zones extérieures protégées comme les auvents, le local à poubelle, les bennes à ordures et autres zones où les déchets organiques peuvent s'accumuler.

**Coccinelles asiatiques, punaises de l'érable négondo, tétranyques du trèfle, pollénies du lombric et galéruques de l'orme** : Appliquer dans les endroits où ces insectes peuvent se réfugier, passer, se reproduire ou entrer dans la structure.

**Cirons de la farine et mites du fromage** : Appliquer dans les endroits où ces mites peuvent se réfugier, passer, se reproduire, entrer dans la structure, les palettes, les étagères ou les penderies. Vous pouvez traiter l'extérieur des sacs de rangement en appliquant légèrement ce produit.

**ZONES ALIMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS** : Les établissements de transformation des aliments sont des lieux autres que les résidences privées, dans lesquels les aliments sont conservés, transformés, préparés ou servis.

Dans les zones de transformation des aliments ou les zones dans lesquelles les produits alimentaires sont préparés ou stockés, appliquer comme un traitement localisé ou Crack & Crevice®.

En tant que traitement Crack & Crevice, appliquer avec parcimonie dans les fissures et les crevasses en utilisant l'équipement désigné pour saupoudrer aux endroits spécifiques. Limiter les traitements localisés aux murs et planchers où les insectes sont susceptibles de se cacher. Aucun traitement localisé ne doit dépasser 1858 mètres carrés. Retirer ou couvrir tous les aliments situés dans la zone de traitement avant d'appliquer le produit. Traiter les espaces ouverts sous les planchers, au-dessus des plafonds, dans les murs, sous les escaliers, en dessous et derrière les équipements ou les appareils, autour des tuyaux et des éviers, dans les armoires utilitaires et autour des poubelles et des bidons d'ordures. Pour des résultats optimaux, appliquer dans des zones sèches. Recommencer le traitement sur des surfaces sèches (au besoin) pour maintenir la suppression des organismes nuisibles problématiques.

## **USAGE EXTÉRIEUR**

**Traitement du périmètre** : Appliquer en tant que traitement résiduel autour et dans les fissures, crevasses et espaces vides associés aux fenêtres et aux portes, porches, moustiquaires, auvents, patios, garages, sous les escaliers, autour des fondations, conduits d'égout, terriers des animaux, paillis, tas de fumier ou de composte, dans les vides sanitaires et autres zones dans lesquelles les organismes nuisibles listés peuvent se réfugier, passer, se reproduire ou entrer dans la structure.

2022-0975

2022-03-04

## **ÉLIMINATION**

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments lors du stockage ou de l'élimination des déchets.

## **STOCKAGE ET PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT**

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec. En cas de déversement, aspirer ou humecter avec de l'eau et passer le balai.

## **ÉLIMINATION DU RÉCIPIENT**

**S'il est vide :** Ne pas réutiliser ce contenant. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant: Rincer, vider le contenant et le rendre inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**S'il est en partie rempli :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**NE JAMAIS REJETER UN PRODUIT INUTILISÉ DANS DES ÉGOÜTS INTÉRIEURS OU EXTÉRIEURS!**

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Appeler le 1-800-225-3320 pour plus d'informations.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

2022-0975

2022-03-04

Administrer un traitement symptomatique.

2022-0975

2022-03-04

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.